

# *Tenue De La Comptabilité Dans Une Entreprise En République Démocratique Du Congo (RDC)*

KINA KIBANSALA Ruth

Chef de Travaux, Université Pédagogique Nationale (UPN), Kinshasa/RD Congo



**Résumé :** Soumise à suivre le modèle du système OHADA qui est adopté par toutes les entreprises évoluant sur le sol congolais, chaque entreprise s'organise pour adapter certains comptes aux exigences de son domaine d'activité afin de garder une discrétion dans sa gestion.

**Conformément au code de commerce, toute personne physique ou morale exerçant une activité commerciale, industrielle, etc... doit tenir une comptabilité. Elle est la base pour l'évolution et l'épanouissement de toute entreprise.**

**Mots clés :** Comptabilité, Entreprise, République Démocratique Du Congo (RDC).

## **0. INTRODUCTION**

Toute entreprise congolaise est soumise à la tenue de sa comptabilité, selon les normes du système comptable OHADA. Seulement, pour cause de discrétion et spécificité du domaine d'activité de chacune, l'Etat les autorités à développer quelques comptes spécifiques appropriés.

Cette pratique est acceptée par l'Etat congolais, mais, elle pose un certain nombre de problèmes sur la maîtrise des modèles choisis par l'entreprise, la communication avec des comptes du système comptable OHADA. La mise en place d'une telle pratique exige à l'entreprise des moyens financiers conséquents et humains pour son exécution, la tenue d'une comptabilité dans une entreprise s'avère indispensable, compte tenu de ses fonctions et du genre de ses activités.

Toute décision comporte un certain nombre de risques, il faudra donc avant de décider, que le service de comptabilité dispose de informations fiables, pour éviter de tomber dans des erreurs qui peuvent avoir des influences négatives sur la bonne gestion de l'entreprise. Une bonne tenue de la comptabilité dans l'entreprise indique le choix que celle -ci devra faire, compte tenu des objectifs qu'elle s'est fixée.

Étant le miroir d'entreprise, la comptabilité doit être bien tenue en respectant tous les principes comptables exigés. Notre étude se résume dans l'interrogation suivante: la comptabilité tenue au sein d'une entreprise commerciale respect-elle les dispositions du système comptable OHADA?

Compte tenu de la question soulevée ci haut, nous émettons l'hypothèse selon laquelle la comptabilité tenue au sein d'une entreprise Congolaise respecterait les dispositions les dispositions du système comptable OHADA. C'est en effet, le raisonnement logique qui permet de s'adapter aux situations nouvelles et de trouver le schéma comptable pour rendre compte de toutes les opérations réalisées par l'entreprise. Ce travail servira le document orientation pour des nombreux chercheurs dans le domaine de la comptabilité. Cette rédaction a été possible, suite à l'utilisation de la méthode analytique, la technique documentaire et la Webographie qui nous ont servi à collecter ces informations.

## I. GENERALITES SUR LES CONCEPTS DE BASE

### I.1. Entreprise

#### I.1.1. Définition de l'entreprise

Bon nombre de définitions ont été formulées par divers auteurs. Nous en retenons principalement les suivantes : L'entreprise est organisation économique intégrée dans un environnement. Elle est composée d'êtres humains et moyens (financiers, physiques, informationnels...) réunis en vue de produire des biens ou des services et de répartir des richesses. Elle est organisée par un centre de décision (les dirigeants) disposant d'une certaine autonomie et orientant ses activités de manière à dégager un excédent (bénéfice). (MBUYAMBA, 2013).

L'entreprise est une entité ou organisme financièrement indépendante produisant pour les marchés des biens et services. (KINZONZI & CLAUDE, 1987).

#### I.1.2. Les Objectifs poursuivis par l'entreprise

Selon les objectifs poursuivis, il y a des entreprises privées et publiques.

a) **Les entreprises publiques**; sont celles qui gèrent généralement un service public pour satisfaire l'intérêt général sans pour autant rechercher systématiquement un profit ;

Aussi, les entreprises publiques sont financées intégralement ou partiellement par l'Etat. Leur gestion est contrôlée par l'Etat. (VERHULST, 1985).

b) **Les entreprises privées** : sont celles dont l'objectif est la réalisation de profit.

#### I.1.3. Classification des entreprises

On distingue plusieurs types d'entreprises dont la classification se fait selon une diversité de critères, notamment :

##### I.1.3.1. Sur le plan juridique; Il y a trois sortes d'entreprises :

###### a) Les entreprises privées

Ce sont celles où les capitaux à 100% sont assurés par des particuliers appelés « actionnaires, associés, copropriétaires » selon le cas. Elles se subdivisent en type d'entreprises :

**B) Entreprises individuelles:** (Barre, 1979), définit l'entreprise individuelle comme une unité de production au sein de laquelle un agent économique indépendant combine du travail et du capital dont il est l'apporteur et, qui produit le marché Image 2 (Suite de la classification des entreprises et début de la Comptabilité) (Ahmed & Albertini 1992), conçoit l'entreprise individuelle comme l'entité de production des biens et services marchands exercée par une personne physique pour son propre compte.

**C) Entreprises sociétaires:** Ce sont celles qui sont formées par deux ou plusieurs personnes appelées associées.

Il y a cinq (5) formes de sociétés à savoir:

- Société en nom collectif (SNC) ;
- Société en commandite simple (SCS) ;
- Société par action à responsabilité limitée (SARL) ;
- Société coopérative (SC) ;
- Société anonyme (SA).

## **b) Entreprises publiques**

Celles dont la gestion est faite par l'Etat pour le compte de l'Etat. (La loi n°78/002 du 06 janvier 1978) définit aux termes de son article 2, l'entreprise publique comme étant, tout établissement agréé, quel que soit sa nature. Est créée à l'initiative des pouvoirs publics entre eux pour exploitation en commun d'un service ou d'une activité donnée ; Est créée et contrôlé par les pouvoirs publics pour remplir une tâche d'intérêt général ; Est créée à l'initiative des personnes morales pris en commun d'un service ou d'une collectivité donnée.

L'Etat crée ces entreprises sous formes d'intervention dans la productivité des biens et services d'intérêt public.

## **c) Entreprises mixtes**

Une entreprise mixte est celle dans laquelle l'Etat et le particulier apportent simultanément le capital, la gestion, et les résultats sont équitablement répartis entre les deux.

## **2. Sur le plan d'activités**

Tenant compte de ce critère, nous distinguons trois types d'entreprises qui sont les entreprises commerciales, les entreprises agricoles et industrielles.

a) Entreprises commerciales : celles qui achètent et revendent les marchandises à l'Etat en vue de réaliser un bénéfice.

b) **Entreprises industrielles**: celles qui transforment les matières premières, afin de les revendre en vue de gagner un intérêt.

## **I.2. La Comptabilité**

### **I.2.1. Définition de la comptabilité**

De nombreuses définitions sont proposées, mais nous retenons les suivantes :

La comptabilité est la science des comptes, qui a pour but d'organiser les écritures par le choix judicieux, des livres et des comptes nécessaires afin d'en suivre facilement les opérations et d'en présenter les résultats. En tant que technique, elle fournit un certain nombre de renseignements chiffrés d'ordre juridique et économique exprimés dans des états appelés comptes.

Image 3 (Suite de la définition et introduction aux principes comptables)

La comptabilité est une technique quantitative de gestion normalisée qui consiste à saisir et à mesurer des mouvements affectant l'exploitation ou la structure d'une entreprise et résultant soit de son activité interne, soit de ses relations avec l'extérieur.

### **I.2.2. Place de la comptabilité au sein d'une entreprise**

Cette position s'explique par le fait que la comptabilité occupe la première place dans les tableaux de synthèse : aux dirigeants dans leurs besoins de faire une comptabilité complète pour l'entreprise. Elle fournit les éléments pour le planning et les prévisions budgétaires des décisions de l'entreprise. Elle est un outil d'évaluation nécessaire et communiquant des informations financières.

### **I.2.3. Formes de comptabilité**

Il y a plusieurs formes de comptabilité telle que :

- la comptabilité générale ;
- la comptabilité d'exploitation ;
- la comptabilité budgétaire ou prévisionnelle ;
- la comptabilité spéciale : la comptabilité publique et nationale.

#### **I.2.4. Rôle de la comptabilité**

La comptabilité joue un double rôle, à savoir permettre : aux dirigeants et à leurs collaborateurs exprimés dans les tableaux de synthèse : aux dirigeants d'entreprises confrontés dans es tableaux de synthèse de l'entreprise, et fournit non seulement les états financiers mais aussi facilite l'analyse des résultats, la vérification des résultats comptables et fiscaux. Dans cette optique, l'entreprise cherche à des besoins sur les plans juridique, fiscal, économique et social (INDJANI, 2012).

#### **I.2.5. Principes comptables fondamentaux**

Ce sont les principes fondamentaux qui sous entendent l'élaboration des états financiers et dont l'ensemble a été reconnue formellement par un organisme responsable de l'établissement des normes comptables ou par des textes faisant autorité (ANTOINE & CORNIL, 1998).

Les principaux principes comptables sont :

##### **I.2.5.1. Principe de la quantité de mesure monétaire (money measurement)**

Selon ce principe, la comptabilité doit être tenue en une unité monétaire de base commune. Cependant, on retient l'unité monétaire du pays où est établi le siège social de la firme. Ce principe ne constitue pas une panacée en soi à cause, notamment, des problèmes liés à l'instabilité monétaire ou aux difficultés de valorisation de certains biens.

Image 4 (Suite des principes comptables)

##### **I.2.5.2. Principe d'entité comptable (entity)**

Ce principe veut que l'on identifie la firme en tant que personnalité morale juridiquement constituée, de manière indépendante, afin d'éviter la confusion entre son patrimoine et celui d'autres personnes morales ou personnes physiques, avec lesquelles elle peut être

légitimement liée. C'est dans cet ordre que la comptabilité doit enregistrer tous les mouvements de valeur qui se produisent au sein du patrimoine de l'entreprise, sans exception aucune.

##### **I.2.5.3. Principe de continuité de l'entreprise (goingconcern)**

En vertu de ce principe, la firme en tant qu'entité comptable est présumée avoir une durée de vie indéfinie dans un temps. En d'autres termes, on ne peut pas créer une firme pour une

date disparaître délibérément dans un avenir prévisible. C'est en vertu de ce principe que le bilan, patrimoine de l'entreprise, doit être continué. A défaut, certains comptes ne

restent pas (constitution des réserves, bénéficiaires...). Des certaines charges non matériels (impôts à la dissolution, indemnisation du personnel...) d'autres auraient des montants limités (valeur liquidative inférieure à la valeur réelle ou comptable des éléments actifs).

##### **I.2.5.4. Principe de permanence des méthodes (consistency)**

Ce principe veut, sauf exception, que les mêmes techniques d'évaluation, règles et procédures comptables, soient utilisées chaque année de manière à décrire fidèlement la situation patrimoniale de l'entreprise. Le principe de la non-compensation: divulgation intégrale des informations (full disclosure) - est un sous-principe.

##### **I.2.5.5. Principe de la partie double (dual entry)**

La technique d'enregistrement des opérations dans le journal veut que lorsqu'un compte (ou plusieurs comptes) est (ou sont) débité(s), un (ou plusieurs autres comptes) doit (vent) être crédité(s) pour le même montant.

#### **I.2.5.6. Principe d'importance relative (materiality principle)**

Selon ce principe, les documents financiers doivent révéler toutes les opérations dont l'importance peut modifier le jugement qui sera porté en s'appuyant sur les états comptables (article 33).

#### **I.2.5.7. Principe du coût historique (cost principle)**

Ce principe consiste en ce qu'un bien quelconque est repris en comptabilité à son coût historique, c'est-à-dire à son coût d'acquisition exprimé en unité monétaire de l'époque à laquelle il était entré dans le patrimoine de l'entreprise (article 35 et 36).

#### **I.2.5.8. Principe de prudence (conservatism)**

Selon ce principe, un produit n'est enregistré que lorsqu'il est certain, alors qu'une charge même probable doit être comptabilisée. Ce principe implique donc que la situation financière d'une entreprise ne puisse pas être présentée de façon plus favorable qu'elle ne l'est en réalité (article 3 et 6). Ainsi, selon ce principe, il est souhaitable de tenir compte des charges probables ou latentes, mais de ne pas en faire apparaître des revenus probables ou latents. Bref, il faut une comptabilité par pessimisme et non par optimisme. Voici la transcription du texte contenu dans les images, sans modification du contenu original: Image 1 (Continuation des principes comptables et Environnement).

#### **I.2.5.9. Principe de correspondance des charges et des produits (matching principle)**

Ce principe veut, qu'à chaque produit réalisé, on doive lui faire supporter les charges correspondantes. C'est de ce principe que découle le principe de spécialisation des exercices ou de l'indépendance des exercices (article 39) en vertu duquel chaque exercice comptable ne doit prendre en compte que les charges et les produits qui lui incombent.

#### **I.2.5.10. Le principe de l'intangibilité des bilans ou la correspondance bilan de clôture (BC) et bilan d'ouverture (BO)**

Le bilan d'ouverture de l'exercice n+1 doit correspondre au bilan de clôture n. La conséquence de ce principe est que les corrections résultant du changement des méthodes comptables ou résultant des omissions des charges et des produits se rapportant aux exercices antérieurs ne peuvent s'imputer aux capitaux propres mais doivent s'enregistrer aux comptes de résultat du nouvel exercice.

#### **I.2.5.11. Le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence**

Du fait de la difficulté liée à la transaction juridique, difficulté de faire apparaître la réalité financière, le principe veut que les transactions soient comptabilisées et présentées conformément à leur nature et à la réalité financière sans s'en tenir forcément à leur apparence juridique. C'est le cas du personnel intérimaire et des biens détenus en location-financement. (MBANGALA & WANDA, 2007).

### **I.2.6. Environnement**

Aujourd'hui, l'environnement n'est plus confondu avec le milieu naturel mais englobe le cadre de vie complexe que l'homme a façonné depuis ses origines ; c'est pour quoi on parle maintenant de gérer l'environnement plutôt que de le protéger.

**Définition :** l'environnement est l'ensemble des éléments constitutifs du milieu d'un être vivant. Un ensemble des facteurs naturels ou dus à l'action de l'homme (physiques, chimiques, biologiques, sociologiques) qui constituent le milieu dans lequel, en un lieu et un moment donné vit l'homme, une espèce animale ou végétale. (Dictionnaire Universel, HACHETTE, 2008).

#### **I.2.6.1. Environnement comptable**

L'environnement comptable représente l'ensemble des facteurs qui influencent la comptabilité. Il s'agit des facteurs économiques, financiers, politiques, sociaux, culturels, etc. ces facteurs sont observables à travers l'impact décisionnel des acteurs agissant dans les domaines économiques, financiers, politiques, sociaux, législatifs, culturels, etc.

En République Démocratique du Congo (RDC) auparavant était dans l'environnement du plan comptable général congolais (PCGC). Dès ce jour de vendredi 13 juillet 2012, la RDC a adhéré à l'environnement comptable de l'organisation pour

harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), auprès des autorités de la République Démocratique du Sénégal. La RDC devient ainsi, officiellement, le dix - septième états membre de l'OHADA. C'est donc le 12 septembre 2012 que l'ordre juridique congolais changera de visage, avec un droit des affaires harmonisé, moderne, dynamique et sécurisant (OHADA.com/UNIDA). Image 2 (Logiciel Comptable et début de la Tenue de la Comptabilité)

### **I.2.7. Logiciel Comptable**

Il existe plusieurs logiciels comptables et parmi lesquels, nous nous sommes localisés sur le logiciel Fineta qui fait partie des logiciels qui supportent de manière native la norme comptable OHADA. Ce dernier permet d'analyser les balances, la liasse fiscale, d'établir automatiquement les états financiers conformes aux normes OHADA, et de générer automatiquement les états financiers.

Fineta enregistre les comptables dans le contrôle de la balance en complétant, en décelant les erreurs, les incohérences et déséquilibres qu'elle présente et suggérant des corrections automatiques. Une fois cette validation effectuée, Fineta calcule automatiquement les lignes des divers tableaux des états financiers, et produit la liasse comptable Excel prête pour la déclaration fiscale.

Le logiciel favorise une collaboration efficace, sécurisée, et instantanée entre comptables et auditeurs (comptables, financiers, dirigeants de l'entreprise, salariés par exemple), rendra l'information financière (financières des statistiques nationales, par exemple) rendra les affaires dans la zone OHADA (<https://www.fineta.piamm.com>).

## **II. TENUE DE LA COMPTABILITE DANS UNE ENTREPRISE**

### **II.1. Service de comptabilité**

Le service de comptabilité est composé de 3 pools pour bien analyser et traiter les opérations comptables d'une entreprise :

- Le service de comptabilité s'attelle à : Mettre en place l'organisation comptable qui doit définir les procédures comptables des opérations qui vont se dérouler ;
- Élaborer le plan comptable qui définit l'ensemble des comptes qui seront utilisés en tenant compte de toutes les opérations afin d'en déterminer les résultats à la fin d'une activité de l'entreprise ;
- Produire les états financiers
- Organigramme du service de la comptabilité ;
- Livres comptables ;
- Pièces justificatives d'origine externe et interne.

### **II.2. Organisation de la comptabilité au sein d'une entreprise**

L'organisation est définie comme étant l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement d'une entreprise en vue de la meilleure satisfaction des intérêts du personnel lié à l'entreprise (KUONGELWA 2004 - 2005).

Elle sous-entend l'établissement d'une structure, Organiser, c'est déterminer, énumérer et regrouper les activités requises pour atteindre les objectifs choisis. Pour y parvenir, l'entreprise doit être bien équipée en ressources humaines et matérielles, et doit aussi organiser sa comptabilité de façon à lui permettre de connaître son état de santé financière à tout moment.

Image 3 (Organisation et Rôle de la Comptabilité)

L'organisation comptable peut se définir comme étant un ensemble des moyens humains et matériels, juridiques et indispensables et nécessaires pour la pratique des opérations comptables. Le service de comptabilité au sein d'une entreprise (MBENZA & KALU 2009).

Dans ce contexte, elle pourvoit à l'entreprise tous les rouages nécessaires à son fonctionnement et si elle est bien maintenue, elle doit être faite à la manière qui lui facilite son activité. C'est-à-dire le bureau, les documents, les lieux où sont enregistrés les liaisons de ce poste du travail avec les différents bureaux de ce service et à la circulation des documents.

De ce fait, elle exige nécessairement une profonde connaissance des mouvements intervenant au sein de l'entreprise dans les différents domaines de ses activités. La direction générale ou des services de direction financière doit, après une étude sociale, apprécier le type d'organisation qui s'adapte à l'entreprise et à son objet social.

### II.2.1. Organisation du bureau comptable

Le bureau comptable doit :

- Disposer rationnellement de différents postes de travail; la porte d'entrée et doit pouvoir faciliter l'accès à chacun des postes de travail.
- Les dimensions des bureaux doivent être faciles et aussi réduites que possibles en tenant compte des dimensions des meubles, des dégagements nécessaires et de la facilité d'accès aux meubles et moyens de travail nécessaire pour chaque employé ;
- Les postes de travail des employés doivent être éclairés. En effet, un bon éclairage ne cause pas la fatigue visuelle et améliore la moral des employés et leur rendement. Le bon éclairage du bureau diminue la fatigue des employés et leur circulation ;
- Le mobilier du bureau doit permettre l'exécution facile du travail et éviter la fatigue ;
- Le lieu de dépôt des documents doit être sécurisé ;
- L'endroit où doivent être bien protégées contre les risques d'incendie et les toilettes bien entretenues ;
- Il faut prévoir une climatisation ;
- Le service doit être bien équipé en fournitures de bureau et en matériel de bureau : ordinateurs et calculatrices, etc.

### II.2.2. Organisation humaine

Toute organisation, pour son bon fonctionnement, doit avoir la présence d'hommes pour mettre en œuvre et coordonner ce qui se fait. L'organisation comptable n'échappe pas à cette exigence.

En effet, le service de comptabilité a, en son sein avec des ressources humaines. Celle-ci pas une nécessité de comptabilité qui lui assure l'organisation des tâches définies.

Le personnel à affecter au service comptable devra être qualifié et formé techniquement. Toutefois, il existe des fonctions indispensables à la fonction comptable. Ce sont :

Image 4 (Suite de l'Organisation Humaine, Système Comptable et Conclusion)

**Chef comptable** : il analyse les pièces justificatives et prépare des documents d'imputation et traduits en écriture toutes les opérations et pièces comptables.

- Aide comptable (teneur des livres) : il enregistre les pièces comptables sur les livres comptables, collecte et classe les documents comptables, établit les balances et contrôle la concordance de journaux et des comptes aux documents d'origine externe ;
- L'expert-comptable s'occupant lui des feed-backs : il contrôle l'exactitude des écritures et la conformité aux procédures et instructions établies ;

- L'analyste financier ayant pour rôle est de faire sur base des états comptables, le diagnostic de la santé financière de l'entreprise.
- Le Réviseur comptable ou auditeur un professionnel comptable capable de pratiquer la comptabilité et l'audit.

### II.3. Système comptable

Par système comptable, il faut entendre un ensemble organique de registre ou documents destinés à l'enregistrement des frais traduits en formules comptables au fur et à mesure qu'ils sont connus. Un système comptable se caractérise donc par le nombre et l'agencement des «journaux» qu'il met en œuvre.

Les systèmes comptables actuellement en usage peuvent être ramenés à quatre types principaux dont chacun peut comporter quelques variantes :

- **Classiques**

En définissant l'organisation comptable dans une entreprise, nous disons à titre de rappel que celle-ci représente en réalité l'ensemble des systèmes et des méthodes utilisées ou pratiquées par ces entreprises pour la saisie des faits comptables se produisant en son traitement rationnel qui aboutira à un résultat attendu par les utilisateurs.

Toute entreprise qui réalise des opérations mettant en pratique aussi son objet social doit tenir.

- **Le journal grand livre**

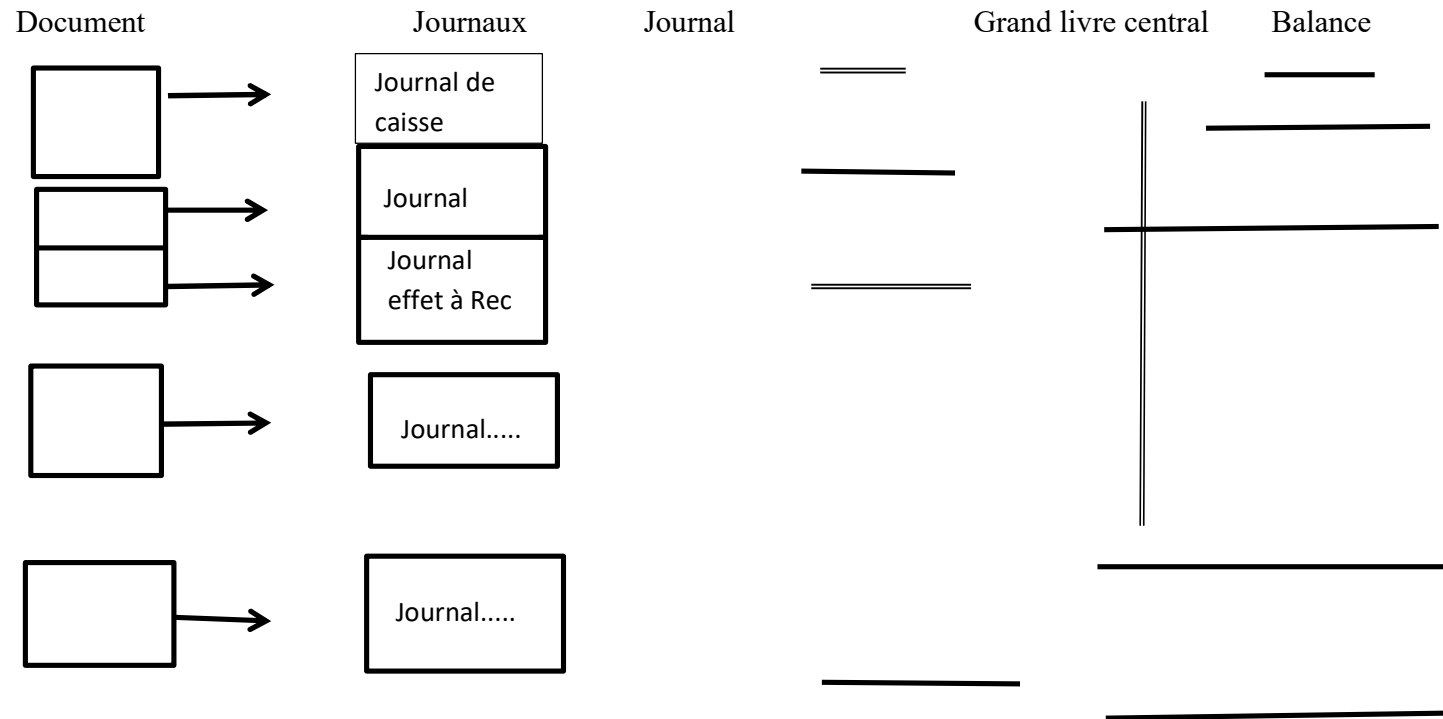
Ce système consiste à tenir en lieu et place du journal du grand livre un seul registre, journal dans sa partie gauche et grand livre à colonnes mariées dans sa partie droite ; on ne saurait en donner de meilleur exemple que celui fourni par des groupes inventeurs de tracé, dans la tenue des livres (KALU, 2009).

- **Centralisateur**

Le système centralisateur consiste dans le remplacement du journal unique par un certain nombre de journaux divisionnaires à colonnes d'analyses où tous les faits sont enregistrés puis récapitulés périodiquement par comptes (en général mensuellement) dans un journal central plus grand livre.

Chaque journal original est tenu en forme de journal sans blanc, sans altération et paraphé. Un journal original divers est fait pour enregistrer les faits de nature unique après toutes les opérations principales ou pour être portés dans les journaux spécialisés.

Ci-après Schéma du système centralisateur.



Source: KALU MAMWENE, 2009.

#### II.4. Résultat de la recherche

Dans notre étude, nous avons découvert et avons fait découvrir aux leaders des entreprises qu'une bonne tenue de la comptabilité fait partie de l'épanouissement de l'entreprise ; il suffit de mettre en place un bon système et une organisation dans la direction de la comptabilité et qui soient adaptés à l'activité et à l'objectif de l'entreprise. Une entreprise, qui n'est pas mise en place une comptabilité, est comme un moteur qui fonctionne sans essence. La comptabilité est une méthode de valorisation du patrimoine de l'entreprise. C'est l'outil d'enregistrement des opérations effectuées et enregistrées dans les livres comptables afin d'en déterminer le résultat.

#### CONCLUSION

La réalisation de cette étude nous a permis de bien comprendre les principes de la comptabilité et les rôles tenus par l'entreprise et qui s'explique par les effets suivants :

- l'acquisition, non seulement de la maîtrise des techniques comptables de base, mais surtout la logique du raisonnement qui le sous-entend.

La comptabilité joue le rôle d'intermédiaire dans l'élaboration des documents de synthèse en fin d'exercice, en fournissant des renseignements financiers qui facilitent l'analyse des charges et permettent des calculs de rentabilité. Cette dernière fournit les éléments pour le planning de la trésorerie et pour les prévisions budgétaires de l'entreprise.

Pour bien pouvoir établir, définir la fonction comptable, l'entreprise doit choisir le système et l'organisation de direction de la comptabilité qui lui conviennent, afin que cette dernière soit adaptée à l'activité et l'objectif de l'entreprise.

#### REFERENCES

- [1]. AHMED ET ALBETINI, (1992); Lexique économie, Paris, éd. Dalloz.
- [2]. BARRE, R, (1979); Economie politique, A 4ème éd, Paris.
- [3]. ANTOINE J., et CORNIL J.P, (1988); Lexique mathématique de la comptabilité, Belgique, 6ème éd.
- [4]. Dictionnaire Universel, HACHETTE, Edicef, 10/2008, éd n° 02, France.
- [5]. KALU MAMBWENE, (2009); Organisation comptable, éd. Litec.
- [6]. KINZONZI MNK et Claude P., (1987); Comptabilité générale élémentaire, Tome 1, éd. Foucher, Paris.
- [7]. MBANGALA M. et WANDA R., (2007); Comptabilité générale OHADA, éd Droit-Afrique.
- [8]. VERHULST A.T, (1985); Comptabilité élémentaire, éd CRP, Kinshasa.
- [9]. <http://www.fineta.piamm.com>
- [10]. <http://www.ohada.com/UNIDA>